

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 8 novembre 2022

N° P226196 - DEC/1

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : PYROFOLIE'S
18 Rue Notre-Dame de Lorette
75009 PARIS
France

Marque commerciale : FIRESTOP

Description sommaire :
Composition globale : Matériau ignifugé dans la masse composé d'un non-tissé 100% polyester thermolié.
Utilisation : Divers (décoration, aménagement)
Masse: De 60 à 500 gr/m² environ
Épaisseur : De 6 à 55 mm environ
Coloris : Blanc

Rapport d'essais : N° P226196 - DEC/1 du 8 novembre 2022

Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai par rayonnement selon NF P 92-501 (décembre 1995), Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme selon NF P 92-504 (décembre 1995), Essai applicable aux matériaux thermofusibles selon NF P 92-505 (décembre 1995)

Classement :

M1

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (NF P 92-512: 1986): NON LIMITEE A PRIORI

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P226196 - DEC/1 annexé. Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages.**

Trappes, le 8 novembre 2022



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**

Thibaut CORNILLON